

Titulaire : SAGE Environnement
Rôle de Trafalgare : sous-traitant
Période des prestations : 2019
Client : CD07

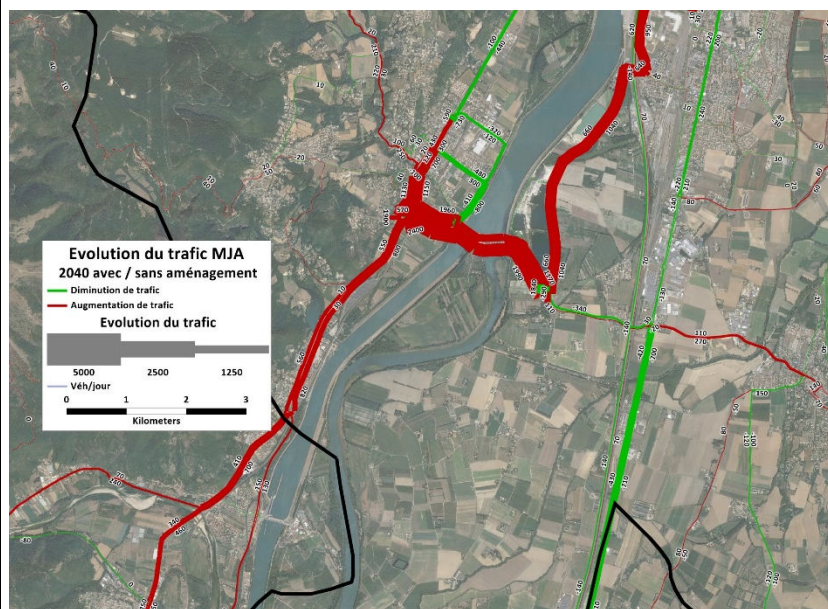
Montant HT du marché : 55 000 € HT
Montant HT Trafalgare : 9 940 € HT
Durée de l'étude : 7 mois
Responsable du marché : M. Brun

Description du projet

La route départementale n°11 – RD 11, laquelle se prolonge par la Route départementale n° 111a – RD 111a, permet de relier la RD 86 (Charmes-sur-Rhône) en Ardèche à la route nationale 7 – RN 7 dans la Drôme. Cette liaison est notamment composée de 3 ouvrages d'art successifs, dont le premier (franchissement de l'Embroye) et le troisième (franchissement du Rhône) autorisent une circulation à double sens. L'ouvrage d'art intermédiaire, qui franchit le canal, d'aménée à l'ouvrage hydroélectrique, d'une longueur de 200 m, est, quant à lui, à voie unique (4,50 m de largeur utile) et tributaire d'un sens de circulation alternée par feux tricolores. Les échanges entre les départements de l'Ardèche et de la Drôme sont possibles depuis un nombre limité de franchissement du Rhône. Ces ouvrages sont fréquentés, en particulier en se rapprochant de l'agglomération élargie de Valence. Des congestions de voie sont possibles sur ces itinéraires empruntant les quelques ouvrages de franchissement, surtout lors des déplacements domicile-travail donc en début de matinée et en début de soirée. Ce phénomène risque de s'accroître dans les années futures, au fur et à mesure de l'augmentation des trafics sur le routier local, et de fait d'aggraver significativement les conditions de circulation de part et d'autre du fleuve. Cet ouvrage à une voie sur le canal constitue aujourd'hui une sujétion majeure sur cet axe stratégique pour le Département de l'Ardèche, lequel supporte un trafic moyen journalier annuel de l'ordre de 6 000 véhicules/jour, avec un fort caractère pendulaire. Ainsi, concrètement, la base de ce constat, son doublement a été inscrit en 2015 au volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020 et constitue l'un des objectifs majeurs du Département de l'Ardèche à l'horizon 2021/2022.



Description de l'étude



L'étude de trafic a été réalisée à partir du modèle de trafic monomodal routier développé dans le cadre de l'étude des franchissements du Rhône et de l'Isère, affiné pour les besoins de la présente étude sur les communes directement concernées par l'aménagement du pont de Charmes (Charmes-sur-Rhône et Etoile-sur-Rhône notamment). Des modélisations de trafic sans et avec aménagement ont été réalisées en 2020 et en 2040 afin de déterminer l'impact du projet sur les reports de trafic et les gains de temps de parcours.